

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 19 mars 2019

Convocation du 27/02/2019

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 21/03/2019

L'an deux mil dix-neuf, les dix-neuf mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Armelle PONCET

Présents : Florian STEPHAN, Claude LECHAT, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Dominique GIRARD, Mireille FOURMOND, Christophe GAIGNON, Loïc LAFOURCADE, Armelle PONCET, Roger FRESNEAU, Thierry MARCHAU.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Jean-Baptiste ROTTIER.

Bon pour pouvoir :

DCM 2019-18

Compte administratif commune 2018

Sous la présidence de Monsieur Roger FRESNEAU, 1^{er} Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	418 624.08 €
Recettes	544 598.98 €

Investissement

Dépenses	315 119.89 €
Recettes	167 520.50 €

	Résultat à la clôture de l'exercice : 2017	Part affecté à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	- 175 666.50	0.00	147 599.39	0.00	- 28 067.11
Fonctionnement	625 809.63	231 448.50	125 974.90	0.00	520 336.03
	450 143.13	231 448.50	273 574.29	0.00	492 268.92

Après en avoir délibéré,

Hors de la présence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire de La Breille-Les-Pins, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget communal 2018

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 20/03/2019

Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 21/03/2019
Et de la publication 21/03/2019

